



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# CHAQUE JOUR, 2 PERSONNES MEURENT AU TRAVAIL

et plus de 100 sont blessées  
gravement.\*

ARRET D'URGENCE

Mieux prévenir les accidents  
du travail graves et mortels

Malgré une diminution importante ces dernières décennies, le nombre d'accidents graves et mortels au travail est encore trop élevé.

## En France en 2021 c'est \* :

- Près de 39 000 accidents du travail graves
- 696 accidents du travail mortels  
dont 37 jeunes de moins de 25 ans

Certains travailleurs sont plus exposés aux accidents du travail, notamment :

- les jeunes et les nouveaux embauchés
- les travailleurs intérimaires, détachés, indépendants...

## Quels sont les principaux risques à l'origine des accidents du travail ?



Le risque routier professionnel



Le risque de chutes de hauteur



Le risque lié à l'utilisation de machines



Les risques liés à la manutention manuelle

## Sécurité au travail : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous

Afin de prévenir les accidents du travail graves et mortels, les entreprises ont l'obligation de mettre en œuvre :

- une évaluation des risques auxquels sont exposés les travailleurs
- une organisation du travail adaptée
- des mesures de protection collectives et individuelles
- des actions d'information et de formation

### Retrouvez des conseils et ressources sur [securiteautravail.gouv.fr](https://securiteautravail.gouv.fr) :

- *Comment procéder à l'évaluation des risques professionnels ?*
- *Comment mettre en place une démarche de prévention ?*
- *Quels sont les acteurs de la prévention en santé et sécurité au travail ?*
- *Que faire en cas d'accident du travail grave ou mortel ?*
- *Fiches par métiers et secteurs d'activité à destination des employeurs et des travailleurs*
- *Vidéos témoignages de professionnels*



## Sécurité au travail : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous



**ORGANISATION**



**PROTECTION**



**FORMATION**

Conseils et ressources sur  
[securiteautravail.gouv.fr](https://securiteautravail.gouv.fr)

